

**Délibération n°3/2023**  
**Syndicat Mixte « Lozère Numérique »**

Le 16/03/2023 à 14h30 s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre du 21/02/2023

Membres en exercice : 152 soit 378 voix                      Participant(e)s à la réunion : 37 soit 242 voix

Absent(e)s : 115 soit 136 voix

Pouvoirs : 5 pouvoirs soit 6 voix

Membres présents :

- 1) Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier,
- 2) Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
- 3) Monsieur David RODRIGUES représentant titulaire de la commune de Banassac-Canilhac,
- 4) Monsieur André ROUX représentant titulaire de la commune de Bédoués-Cocurés,
- 5) Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
- 6) Monsieur François GREGOIRE représentant suppléant de la commune de Fraissinet de Fourques,
- 7) Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du tarn Causses,
- 8) Monsieur Pierre-Emile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu
- 9) Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
- 10) Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
- 11) Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville,
- 12) Madame Hilde VANHOVE représentante titulaire de la commune du Pompidou,
- 13) Madame Aurélie MALAVAL représentante suppléante de la commune des Laubies,
- 14) Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
- 15) Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
- 16) Monsieur Christian ALBARIC représentant titulaire de la commune de Meyrueis,
- 17) Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune Moissac Vallée Française,
- 18) Madame Jean Marie BOISSET représentant suppléant de la commune Mont Lozère et Goulet,
- 19) Monsieur Ludovic MOULIN représentant titulaire représentant titulaire de la commune de Montrodat,
- 20) Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
- 21) Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
- 22) Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévèchères,
- 23) Madame Eve BREZET représentante titulaire de la commune de Recoules d'Aubrac,
- 24) Monsieur Jonathan FLOURET représentant titulaire de la commune de Rocles,
- 25) Monsieur Jean Pierre HERTZOG représentant suppléant de la commune de Saint Chély d'Apcher,
- 26) Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint-Étienne du Valdonnez,
- 27) Monsieur Jean Pierre ELZIERE représentant titulaire de la commune de Saint-Étienne Vallée Française,
- 28) Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
- 29) Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint Michel de Déze,
- 30) Madame Laetitia FARGES représentante titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
- 31) Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
- 32) Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
- 33) Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon en Cévennes

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE

17 AVR. 2023

BUREAU DU COURRIER

- 34) Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,  
 35) Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,  
 36) Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,  
 37) Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

- 1) Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
- 2) Monsieur Julian SUAU représentant titulaire de la commune de Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
- 3) Monsieur Noël LAFOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac ayant donné pouvoir à Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
- 4) Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
- 5) Monsieur Alain SOULIER représentant titulaire de la commune de Lajo ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

**OBJET : Vote du Budget Primitif 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte Lozère Numérique ;

Monsieur le Président présente au Comité syndical le budget primitif 2023 comme suit :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses de fonctionnement :**

**Chapitre 11**

6064 Fournitures administratives	3 798,63 €
611 Prestations de service (Mission de contrôle)	192 000,00 €
6156 Maintenance AGEDI	2 000,00 €
616 Assurances	0,00 €
627 Services Bancaires	0,00 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 200,00 €

**Chapitre 66**

66111 Intérêts Bancaires	60 000,00 €
--------------------------	-------------

**Chapitre 042**

6811 Dotations aux amortissements	588 171,38 €
-----------------------------------	--------------

**Total des dépenses de fonctionnement** **973 170,01 €**

## Recettes de fonctionnement :

### **Chapitre 002**

Résultat de fonctionnement reporté 127 435,10 €

### **Chapitre 74**

74741 Participations communes 30 % (1,20 €/habitants) 76 189,20 €

7473 Participations Département 70 % 177 774,80 €

7478 Participations autres organismes ( Remboursement Mission de Contrôle) 16 100,00 €

### **Chapitre 042**

777 Quote-part subvention investissement transférable compte de résultat 575 670,91 €

**Total des recettes de fonctionnement 973 170,01 €**

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

#### **Chapitre 16**

1641 Emprunts en euros 190 316,08 €

#### **Chapitre 20**

2041513 Subvention au délégataire 5 082 341,00 €

#### **Chapitre 040**

13911 Subventions transférables État et Établissements Nationaux 363 779,59 €

13912 Subventions transférables Régions 58 809,60 €

139141 Subventions transférables compte de résultat communes du groupement 76 540,86 €

13913 Subventions transférables compte de résultat Département 76 540,86 €

**Total des dépenses d'investissement 5 848 327,99 €**

### Recettes d'investissement

**001 Solde d'exécution section d'investissement 3 307 014,61 €**

#### **Chapitre 13**

1311 Subventions transférables État 1 508 000,00 €

1312 Subventions transférables Région 445 142,00 €

#### **Chapitre 16**

1641 Emprunts en euros 0,00 €

#### **Chapitre 040**

28041513 Amortissements réseaux câblé 477 569,96 €

2817533 Amortissements réseaux câblés mis à disposition 53 063,41 €

28087 Amortissements études mis à disposition 57 246,77 €

28051 Amortissements Logiciel Comptable 291,24 €

**Total des recettes d'investissement 5 848 327,99 €**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

- fixer la part variable de la participation au coût de fonctionnement à 1 € par habitant, ce qui fixe la participation au coût de fonctionnement pour une commune à 1,20 € par habitant.
- d'adopter le budget présenté par Monsieur le Président.

Le Président du Syndicat Mixte,  
Robert AIGOIN



REÇU À LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE

17 AVR. 2023

BUREAU DU COURRIER